

5 février 2019

**AVIS**  
**du Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental de Saint-**  
**Barthélemy**  
**sur le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2019**

Le rapport de présentation en vue du débat sur les orientations budgétaires a été transmis au CESCE le 21 janvier 2019 pour avis à rendre avant le 7 février 2019.

Sur proposition de ses membres, le CESCE de Saint-Barthélemy a rendu l'avis suivant :

D'une manière Générale, le CESCE salue le modèle de gestion adopté, année après année, par la collectivité de Saint-Barthélemy et son président : exemplarité et prudence (maîtrise de la masse salariale et acquisitions foncières notamment), clairvoyance et pertinence des choix retenus.

Plus précisément, sur la programmation des investissements le CESCE a relevé avec satisfaction :

- La Refonte complète de l'éclairage public intégrant les problématiques d'économie d'énergie, avec l'intégration de lampes LED ou de panneaux solaires, de gestion et d'optimisation de l'éclairage en fonction du trafic et des nécessités ou non
- La construction de logements à flamands pour le personnel propre de la Collectivité ainsi que pour le personnel enseignant ou hospitalier
- L'installation d'un dispositif de barrage anti-inondation au niveau de la caserne des pompiers
- La rénovation des sanitaires publics du port de plaisance avec l'installation de sanitaires incluant des douches exclusivement réservées aux usagers du port avec contrôle d'accès à l'entrée
- La construction d'une salle de spectacle au-dessus du parking souterrain prévu à Gustavia qui va dans le sens des préconisations émises dans son rapport sur l'offre culturelle à Saint-Barthélemy rédigé en 2014 et qui présentera l'avantage d'augmenter la capacité d'accueil en abri sûr si nécessaire.

En outre, le débat d'orientation budgétaire 2019 révèle que la Collectivité souhaite reprendre des études du CESCE et les approfondir. Les membres se félicitent que leurs travaux puissent ainsi soutenir la Collectivité. Ainsi, en ce qui concerne le volet transition énergétique, le CESCE se réjouit de constater que la collectivité souhaite engager une réflexion poussée sur le modèle économique, juridique et technique d'un facilitateur de transition énergétique.

Certains points mis en exergue dans la dernière étude du CESCE sur l'aménagement du territoire et son impact économique sont également repris dans le DOB. Le CESCE fait ici allusion :

1. Au manque de données, à leur dispersion, au problème de leur actualisation ainsi qu'à leur manque de précisions.

Sur ce point le CESCE salue la volonté de disposer à l'avenir de statistiques plus précises au travers de l'analyse plus affinée du logiciel de la CFAE. Toutefois le CESCE préconise d'aller plus loin :

- ✓ En effet, il semble désormais impératif de créer des séries statistiques essentielles à l'identification de l'économie réelle, tous secteurs confondus. Le dernier rapport sur l'aménagement du territoire du CESCE a mis en relief toute la difficulté de pouvoir caractériser finement la situation économique, sociale et environnementale du territoire, compte tenu du manque d'indicateurs fiables sur ces différents champs. Or, l'information fiable, est l'outil indispensable à toute politique publique éclairée.
  - ✓ Le CESCE invite également la Collectivité à revoir le formulaire de déclaration de la taxe de séjour de manière à ce qu'il puisse servir à collecter des informations plus fines et plus détaillées en matière de tourisme
2. A l'affirmation selon laquelle, la bonne santé économique de SBH repose sur le secteur touristique qui dépend largement de facteurs exogènes (économiques, climatiques...). Cette situation constitue un point de fragilité de notre territoire, clairement exprimé dans l'étude du CESCE sur l'aménagement du territoire.

En ce sens, le CESCE recommande vivement de développer une culture de la planification et de la gestion du risque comme cela est préconisé à plusieurs reprises dans l'étude du CESCE.

Enfin, le CESCE souhaiterait s'exprimer sur les points suivants :

#### Sur les dépenses courantes :

- Entretien des voies et réseaux : Compte tenu de l'augmentation du trafic routier et du nombre important de véhicules de chantier, ne faut-il pas s'attendre à une augmentation des dépenses dans ce domaine ? Le DOB relève en page 32 qu'elles ont fortement augmentées à la suite d'Irma. Cette tendance ne va-t-elle pas se confirmer et s'inscrire dans le temps ?

Sur la dotation annuelle du CESCE : Le CESCE a noté que le DOB prévoit une dotation de 100.000€ pour le CESCE en 2019. Compte tenu du budget primitif du CESCE pour 2019 annexé au présent avis, le CESCE demande, pour que son bon fonctionnement et son utilité soient assurés, que la dotation qui lui sera versée pour l'exercice 2019 soit portée à 150.000€.

En effet, le CESCE souhaite souligner en premier lieu, et d'un point de vue strictement comptable, qu'en deçà de cette somme le budget du CESCE ne sera pas équilibré (cf. budget primitif). Il rappelle à ce sujet qu'il a toujours établi un

budget de façon à présenter la réalité de ses besoins, sans les surévaluer et tenant compte du reliquat de trésorerie.

En second lieu, le CESCE rappelle que pour faire suite à un vœu qu'il a exprimé dans son avis du 1<sup>er</sup> mars 2018, la collectivité l'a sollicité pour conduire une étude sur les aspects juridiques, économiques et sociaux de la mise en place d'un système d'encadrement des loyers. Les conseillers saluent cette première démarche conjointe. Ils espèrent qu'elle marquera le début d'une véritable complémentarité et d'un renforcement des échanges entre les deux institutions qui s'inscriront dans le temps.

Toutefois, pour ce faire, le CESCE tient à souligner qu'il ne pourra plus remplir sa mission efficacement en dessous d'un certain seuil. En ce sens, les Conseillers demandent que les besoins réels de l'institution inscrits dans son budget primitif soient pris en compte pour fixer le montant de la dotation qui lui sera versée.

#### Sur les recettes Impôts et taxes :

*Taxe sur la plus-value immobilière* : Bien que le phénomène Irma ait pu avoir des effets sur le volume des transactions immobilières, il aurait été intéressant, selon les membres du CESCE, d'avoir une analyse de l'impact de la hausse de cette taxe adoptée en 2017.

*Taxe de séjour* : S'il est littéralement exprimé que les recettes liées à cette taxe sont en chute libre depuis novembre 2017 à la suite d'Irma, le CESCE est surpris du fait que le DOB n'aborde pas la question de la perception de cette taxe qui n'est que partielle. Compte tenu du manque à gagner que représentent les sommes non payées, le CESCE estime qu'il est urgent que la Collectivité envisage la mise en place d'un système de contrôle garantissant le versement de cette taxe par tous les logeurs, hôteliers, propriétaires ou autres intermédiaires. Le CESCE ajoute que cela implique la mise en place de tableaux de bord pour la constitution de statistiques.

*CFAE* : Le CESCE remarque que la CFAE n'est pas abordée dans la partie sur les recettes et impôts du DOB. A ce sujet, ses membres souhaitent partager une recommandation exprimée à plusieurs reprises lors des ateliers organisés dans le cadre de son étude sur l'aménagement du territoire qui consisterait à un déplafonnement de cette taxe.

Pour conclure et reprendre une recommandation forte exprimée dans son étude sur l'aménagement du territoire, le CESCE regrette qu'aucune étude pour la mise en place d'outil de planification urbaine et stratégique ne soit envisagée dans le DOB.

La commission sur l'aménagement du territoire met en relief ce que la cour des comptes, l'INSEE et l'IEDOM ont constaté, celle de la difficulté de se procurer des données afin de comprendre et donc de prioriser certains pôles plutôt que d'autres tels que le BTP, dont les retombées financières pour la collectivité ne sont pas de premier plan. S'il favorise une partie du tissu entrepreneurial, il participe aussi à la croissance de la main d'œuvre étrangère laquelle use et abuse parfois de notre droit du travail.

Le CESCE est donc favorable à un apaisement du BTP non seulement pour éviter la saturation qui peu à peu altère la qualité touristique mais aussi parce que les

professionnels du BTP sont pour certains demandeurs, car dépassés par la demande et les impératifs de clients toujours plus pressés...

Pour ce faire, le CESCE a proposé de réfléchir sur l'aspect juridique de l'allongement de la durée de validité des permis de construire afin d'amorcer un apaisement dans cette activité.

Le CESCE a déjà mentionné être totalement favorable pour une architecture de projet, intégrée, respectueuse de l'environnement, de faible emprise au sol et destinée au logement familial, essentiellement.

Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages exprimés : 10

Nombre de votes positifs : 10

Nombre de votes négatifs : 0

Nombre d'abstentions : 0

Cet avis est adopté à la majorité.